

2020-11.03-05

Feuillet 127

[Communauté de  
Communes Avre Luce Noye](#)



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

**Nombre de membres  
du Conseil Communautaire**

**Titulaires** : 67  
**Membres présents** : 46  
- dont suppléés : 5

**Membres représentés** : 7

**Votants** : 53

**Date de la convocation**  
05 mars 2020

**Secrétaire de séance** :  
Michel BOUCHER

**L'An DEUX MILLE VINGT, le 11 MARS à 18 H 30**, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à Fransures, sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, BLIN, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), FLAMANT, WU, HALL, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT

Messieurs BARRE, DURAND, COTTARD, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, DELANAUD (suppléant de M. DOUCHET), MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, LECONTE, HACKE (suppléant de M. CARON), DEPRET, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, M. DARCIS (suppléant de M. BERTRAND Jacques), GORET, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, LAMOTTE, , LOGEART, REMY, LAMBERT (Suppléant de M. DALRUE), DRAGONNE, LEROY, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE, LEFEVRE (Suppléant de M. CLEMENT)

● Disposaient d'un pouvoir :

M. SURHOMME de M. FRANCELE, M. COTTARD de M. DESROUSSEAUX, M. CAPELLE de Mme ATTAGNANT, Mme BLIN de M. HEBERT, M. LOGEART de Mme ROUX, M. REMY de M. GAUMONT, Mme HALL de Mme BLONDEL

● Absents :

Messieurs AMARA, BINET, POTTIER, TEN, VERMEIL, PICARD, BIECKENS

● Excusé(e)s :

Mesdames MARSEILLE, ATTAGNANT, ROUX, BLONDEL, MARCEL

Messieurs AUBRY, FRANCELE, DESROUSSEAUX, BERTRAND Gilbert, HEBERT, DUTILLEUX, GAUMONT, VAN DE VELDE, CLEMENT, BARRE

**OBJET : PRESCRIPTION SDGEP – CONTRAT AMO AMEVA**

**Rapport de Monsieur Alain DOVERGNE, Président**

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le code de l'environnement,

Le SCoT du Grand Amiénois met en évidence l'importance de corréliser la gestion de la ressource en eau et l'aménagement du territoire et invite les collectivités compétentes de son territoire, à prescrire un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP)

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 24 octobre 2019, prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) Avre Luce Noye,

Pour accompagner la Communauté de Communes dans la mise en œuvre propose un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage dont les contenus et modalités sont précisés dans le projet de contrat n°2020-10 (P-J) pour un montant forfaitaire de 16 035 euros net de taxe.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :**

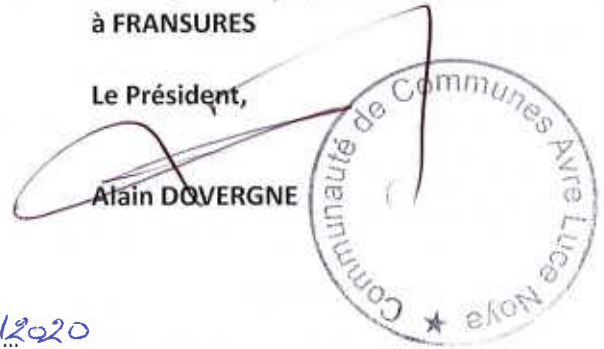
- Décide de prescrire l'élaboration du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP) Avre Luce Noye,
- Décide de confier à l'AMEVA une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur une étude préalable à la réalisation du SDEP : réalisation d'un porter à connaissance et suivi de l'opération,
- Autorise le Président et le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer le contrat n°2020-10 ci-joint, et les documents en rapport avec cette décision.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Fait et délibéré, le 13 MARS 2020  
à FRANSURES**

**Le Président,**

**Alain DOVERGNE**



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le...13/3/2020  
Affiché le .....